



**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE  
DU CONGO**



**PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE**

**DÉCLARATION DE KINSHASA SUR  
LA VACCINATION ET L'ÉRADICATION DE LA POLIOMYÉLITE  
EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

**KINSHASA LE 23 JUILLET 2019**

**DÉCLARATION DE KINSHASA SUR LA VACCINATION  
ET L'ÉRADICATION DE LA POLIOMYÉLITE  
EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

**KINSHASA LE 23 JUILLET 2019**

Nous, Ministres, Présidents des Assemblées Provinciales et Gouverneurs des Provinces de la République Démocratique du Congo, qui avons pris part au Forum National sur la Vaccination et l'Éradication de la Poliomyélite en RDC, organisé les 22 et 23 juillet 2019 à Kinshasa par le Ministère de la Santé appuyés par ses partenaires, sous le Haut patronage de Son Excellence Monsieur Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République Démocratique du Congo, Chef de l'État ; déclarons ce qui suit :

Considérant les enjeux majeurs de la santé et de la vaccination en Afrique et dans le monde et notamment les risques encourus avec les maladies épidémiques,

Considérant les engagements stratégiques internationaux auxquels la RDC a souscrit, à savoir :

- La Déclaration d'Alma Ata sur les Soins de Santé Primaires (1978), de l'Initiative de Bamako sur la gratuité de la vaccination (1987) et de la conférence d'Astana sur la Couverture Santé Universelle (2018) ;
- Le Plan d'Action Mondial pour les Vaccins (GVAP 2011-2020) adopté lors d'une l'Assemblée Mondiale de la Santé de 2012 ;
- Le Plan Stratégique Régional pour la Vaccination 2014 – 2020 pour l'Afrique, adopté par les États Membres lors de la réunion du Comité Régional de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la Région Afrique 2015 ;
- Les Objectifs de Développement Durable (ODD 2016-2030) adoptés en Assemblée Spéciale des Nations Unies en 2015 ;
- La Déclaration d'Addis-Abeba sur la vaccination, entérinée par les Chefs d'État Africains lors du 28<sup>ème</sup> Sommet de l'Union Africaine en Janvier 2017 ;

Considérant l'engagement du Gouvernement de la RDC de faire de la vaccination l'une de ses priorités en lien direct avec la vision du Chef de l'État ;

Considérant :

- L'importance de la santé de la population pour l'avenir de la Nation et plus particulièrement son rôle essentiel dans le développement économique du pays et des provinces ;



- Les progrès accomplis au niveau mondial vers l'accès universel à la vaccination tels que présentés à l'Assemblée Mondiale de la Santé en 2018 ;
- Les résultats de la dernière enquête de couverture vaccinale montrant de faibles couvertures vaccinales avec seulement 35% d'enfants de 12 à 23 mois complètement vaccinés et plus de 20% d'enfants jamais vaccinés en 2017 ;
- Les opportunités et les innovations disponibles pouvant garantir l'atteinte des résultats escomptés en matière de santé ;
- Les résultats obtenus par la RDC en matière d'éradication de la poliomyélite ;
- Les défis qui restent à relever pour que tous les enfants de la RDC soient complètement vaccinés ;

Considérant que le Forum National sur la Vaccination et l'Éradication de la Poliomyélite en RDC a permis :

- D'analyser la situation de la vaccination tant au niveau national qu'au niveau des provinces ;
- D'identifier les défis, les opportunités ainsi que les pistes de solutions en rapport avec l'offre des services, la demande des services en lien avec les communautés, la gouvernance et la redevabilité, le financement et le partenariat pour la relance de la vaccination.

Eu égard à ce qui précède, nous nous engageons par la présente, collectivement et individuellement à :

1. Mettre en œuvre les engagements décrits en annexe de la présente déclaration
2. Atteindre, d'ici 2024, au moins 80% de couverture vaccinale pour les enfants complètement vaccinés avant leur premier anniversaire ;
3. Augmenter et décaisser, au niveau national la ligne budgétaire allouée à la vaccination pour assurer les coûts des vaccins traditionnels, répondre aux besoins de cofinancement des nouveaux vaccins et la mise en œuvre opérationnelle des activités et maintenir la gratuite de la vaccination ;
4. Insérer et décaisser, au niveau provincial, une ligne budgétaire allouée à la vaccination pour assurer la mise en œuvre opérationnelle des activités avec comme objectif d'atteindre 1 \$ par enfant à vacciner et par an ;
5. Être des champions pour la promotion d'une couverture vaccinale universelle visant à réduire les conséquences des maladies évitables par la vaccination, afin d'aider le pays à atteindre ses objectifs en matière de santé et de développement économique et social ;

6. Traduire et concrétiser notre engagement politique en vue d'une meilleure gouvernance au niveau central et provincial afin d'assurer une plus grande intégration des interventions de santé ;
7. Développer et mettre en œuvre dans un bref délai, une feuille de route afin de renforcer le programme de vaccination par une approche multi-sectorielle ;
8. Adopter et mettre en place, à chaque niveau de l'état (Présidence, Gouvernement, Province, PEV, Partenaires), un cadre de suivi et d'évaluation des performances du plan national de renforcement du programme de vaccination ;
9. Œuvrer à la stabilité des personnels de santé formés à tous les niveaux afin d'assurer la pérennisation du plan de renforcement du programme de vaccination conformément aux statuts des agents de la fonction publique ;
10. Œuvrer avec les communautés, les organisations de la société civile, les chefs religieux et traditionnels, les organisations non gouvernementales, les associations professionnelles de la santé et les parlementaires en faveur du droit de chaque enfant et de chaque communauté pour bénéficier d'une couverture universelle en matière de vaccination.

Fait à Kinshasa le 23 juillet 2019.

S.E.M. Président de la République

Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo



## **DETAILS DES ENGAGEMENTS POLITIQUES SELON LES DIFFÉRENTES AUTORITÉS**

### **1. EN NOS QUALITÉS DE MINISTRES DU GOUVERNEMENT CENTRAL**

#### **Ministre de l'intérieur et sécurité :**

- Engager les autorités administratives (Gouverneurs, ...) dans la promotion active de la vaccination de routine notamment dans leurs plans de développement et la coordination, le suivi et l'évaluation ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du cadre de recevabilité des provinces en faveur de la vaccination ;

#### **Ministre des Finances**

- Assurer le décaissement de la totalité de financement alloué à l'achat des vaccins avant la fin du premier trimestre de chaque année.
- Rendre contraignant le déblocage systémique des lignes budgétaires en faveur de la vaccination prévues dans le budget de l'État à des périodes convenues de commun accord avec toutes les parties prenantes.
- Allouer les ressources pour les besoins de la vaccination en fonction des besoins exprimés.

#### **Ministre du Budget**

- Rendre prioritaire toute requête relative aux activités de vaccination, à l'achat des vaccins et au co-financement.
- Rendre contraignante la liquidation des lignes budgétaires en faveur de la vaccination prévues dans le budget de l'État avant la fin du premier trimestre de chaque année.

#### **Ministre de la Santé**

- Prioriser le cout d'achat des vaccins et autres intrants dans l'enveloppe du Cadre de dépenses à moyen terme du Ministère de la Santé ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi du décaissement des fonds alloués à la vaccination ;
- Instaurer un mécanisme de promotion de l'excellence dans la vaccination ;
- Organiser des réunions trimestrielles consacrées uniquement à la vaccination ;

### **2. EN MA QUALITÉ DE PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

- Redynamiser le Réseau des Parlementaires Acquis à la Vaccination (REPACAV)
- Inscrire une ligne budgétaire autonome dans le budget de l'État, consacrée au financement des activités liées à la vaccination

- Accompagner les Assemblées Provinciales dans leurs efforts pour mettre en place des REPACAV provinciaux, et de mobiliser des financements domestiques pour soutenir la vaccination.

### **3. EN NOS QUALITÉS DE PRÉSIDENTS DES ASSEMBLÉES PROVINCIALES**

- Inscrire une ligne budgétaire pour le financement de la vaccination (distribution de vaccin et autres couts opérationnels) ;
- Voter les édits provinciaux qui rendent prioritaires le financement de la vaccination ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du cadre de recevabilité de la province en faveur de la vaccination ;

### **4. EN NOS QUALITÉS DES GOUVERNEURS DE PROVINCES**

- Promulguer les édits provinciaux votés par les assemblées provinciales en faveur de la vaccination ;
- Sécuriser les ressources allouées à la vaccination ;
- Assurer la stabilité du personnel de santé en poste pendant au moins 5 ans selon le statut des agents de carrière de service publique de l'état
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du cadre de recevabilité de la province en faveur de la vaccination ;

**Fait à Kinshasa le 23 juillet 2019**

6. Traduire et concrétiser notre engagement politique en vue d'une meilleure gouvernance au niveau central et provincial afin d'assurer une plus grande intégration des interventions de santé ;
7. Développer et mettre en œuvre dans un bref délai, une feuille de route afin de renforcer le programme de vaccination par une approche multi-sectorielle ;
8. Adopter et mettre en place, à chaque niveau de l'état (Présidence, Gouvernement, Province, PEV, Partenaires), un cadre de suivi et d'évaluation des performances du plan national de renforcement du programme de vaccination ;
9. Œuvrer à la stabilité des personnels de santé formés à tous les niveaux afin d'assurer la pérennisation du plan de renforcement du programme de vaccination conformément aux statuts des agents de la fonction publique ;
10. Œuvrer avec les communautés, les organisations de la société civile, les chefs religieux et traditionnels, les organisations non gouvernementales, les associations professionnelles de la santé et les parlementaires en faveur du droit de chaque enfant et de chaque communauté pour bénéficier d'une couverture universelle en matière de vaccination.

Fait à Kinshasa le 23 juillet 2019.

S.E.M. Président de la République

Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo

